

ARRETE N° 195

**DELEGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL
A UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nous Jean-Luc SAVY, Maire de la Ville de JUVIGNAC,

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETONS

Monsieur Arnaud JULIEN, Conseiller Municipal de la Ville de Juvignac, est délégué pour exercer sous notre surveillance et notre responsabilité, en notre lieu et place, les fonctions d'état civil de ladite Ville, le 7 juin à 14 heures 30.

Fait à Juvignac, le 7 mai 2014.

Le Maire




Jean-Luc SAVY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
publication
le
et notification
le